



BOURSE DE RECHERCHE POST-DOCTORALE

Le laboratoire ERMES de l'Université Nice Sophia Antipolis propose une bourse pour l'accueil en séjour de recherche d'un post-doctorant en histoire du droit et des institutions pour l'année universitaire 2015-16.

Conditions du séjour :

Le séjour de recherche d'une durée de 12 mois se déroulera entre le 01 novembre 2015 et le 31 octobre 2016.

Le chercheur post-doctorant sera accueilli par le laboratoire ERMES (EA 1198) de l'Université Nice Sophia Antipolis, où il aura son activité de recherche.

Un bref bilan de la recherche lui sera demandé à l'issue du contrat.

Statut et rémunération :

Le candidat retenu aura le statut de contractuel de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Il bénéficiera, de ce fait, de la couverture sociale salariale et d'une rémunération mensuelle nette de 2 200 €.

Les frais de voyage et de transport de bagages ne sont pas pris en charge dans le cadre de ce dispositif.

Thème de recherche :

la thématique retenue pour la recherche post-doctorale est : « *Les députés de la province de Nice à la Chambre Subalpine (1848-1860), idées démocratique, territoire, représentation* ».

Conditions de candidature :

Le candidat, français ou étranger, âgé de moins de 40 ans, devra avoir soutenu une thèse en histoire du droit et des institutions, dans une université française ou étrangère, entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2015.

Concours de recrutement :

Le recrutement du chercheur post-doctorant donnera lieu à un concours.

Les candidatures sont à adresser au secrétariat du laboratoire ERMES (Amale.ZIAD@unice.fr) jusqu'au 11 septembre 2015 à 16 heures.

Elles comportent les pièces suivantes :

- Un CV.
- un document attestant qu'il est titulaire d'un doctorat en histoire du droit et des institutions.
- un projet (de 4 pages au maximum) où le candidat exposera son projet de recherche conformément à la thématique définie ci-dessus, en l'inscrivant notamment dans son contexte scientifique, en soulignant ses enjeux et en précisant les sources documentaires sur lesquelles il s'appuiera.

Un jury, désigné par le conseil du laboratoire ERMES, examinera les dossiers des candidats. Il tiendra compte en particulier de l'intérêt thématique du projet de recherche, qui devra être cohérent avec la politique scientifique du laboratoire, de la clarté des enjeux scientifiques et des résultats attendus, de la faisabilité du projet dans la durée impartie.

Le nom du lauréat du concours sera indiqué le 30 septembre 2015 sur le site du laboratoire ERMES : <http://www.ermes-unice.fr/>